

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE***Liberté
Égalité
Fraternité***Information du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)**

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. VALS DE SAINTONGE

Prélèvement	00154927	Commune	SAINT-FELIX
Unité de gestion	0198 - A.I. VALS DE SAINTONGE	Prélevé le	jeudi 11 septembre 2025 à 09h30
Installation	UDI 000080 - R. DE ST-SATURNIN-MIGRE	par	J. EECKMAN
Point de surveillance	0000000146 CENTRE BOURG	Motif	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
Localisation exacte	ROBINET MURAL ATELIER CHARPENTERIE, LA CHAUSSEE DE	Type d'eau	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : *QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17)* 1701
 Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00154877 Référence laboratoire : 25091007530801

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,033 mg/L	2	1	
Nickel	0,7 µg/L	20		
Plomb	2,8 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00154927)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 22 septembre 2025

Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT